

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.101 Du 15 décembre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud 	Objet : Approbation de la grille des tarifs d'insertion publicitaire pour le journal « Cellois Infos » et le guide pratique	
Secrétaire de séance : Blaise VIGNON	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 10	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,</p> <p>Vu la publication du nouveau marché de régie publicitaire n°2024 MAPA09,</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission des finances – affaires générales – vie économique – commerce du 26 novembre 2025,</p> <p>Considérant la nécessité de notifier ce nouveau marché par l'approbation des deux grilles de tarifs d'insertions publicitaires présentées par le candidat proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour le magazine « Cellois Infos » et le guide pratique,</p>	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAUC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Dominique PAGES Michel AUBOUIN	<p style="text-align: center;">APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</p> <p>A la majorité des membres présents et représentés, par 22 voix pour, et 10 abstentions Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Michel AUBOUIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.</p> <p>Approuve les nouvelles grilles de tarifs d'insertion publicitaire pour le journal « Cellois Infos » et le guide pratique telles que présentées en annexe.</p>	
Absents excusés : Geneviève SALSAT, Françoise ALBOUY, Vincent POUYET, Carmen OJEDA-COLLET.	 <p>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</p>	
Absents ayant donné pouvoir :	<div style="text-align: right;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20251218-2025-101-DE Date de réception préfecture : 18/12/2025 </div> </div>	

Geneviève SALSAT pouvoir à Michel
AUBOUIN
Françoise ALBOUY pouvoir à Pierre
Soudry
Vincent POUYET pouvoir à Sylvie
d'ESTEVE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à
Jean-François BRARATON.

Absents :
Juliette DECAUDIN